

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent quatre-vingt-dix-huitième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 30 septembre 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi de dégrèvement pour le projet de formation et d'accompagnement intitulé Les pratiques d'action communautaire et l'autonomie des usager.e.s. Orientation, appropriation réflexive et pérennisation

RÉSOLUTION 2019-CSAC-1261

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-198-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvement qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre de la mission des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome et par le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal;

ATTENDU la Convention collective UQAM-SPUQ et plus particulièrement l'article 10.13;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Lafortune, appuyé par madame Suzanne Leroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Les pratiques d'action communautaire et l'autonomie des usager.e.s. Orientation, appropriation réflexive et pérennisation, et lui accorde la note de A;

RÉSOLUTION 2019-CSAC-1261 (SUITE)

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la diffusion d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à monsieur Michel Parazelli, professeur à l'École de travail social, aux fins d'assurer la formation intitulée Les pratiques d'action communautaire et l'autonomie des usager.e.s. Orientation, approche réflexive et pérennisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 30 septembre 2019

(s) Valéry Colas
Secrétaire
Comité des services aux collectivités



Le 30 septembre 2019
VC/vvp